

(PIIA) qui vise notamment une intégration architecturale harmonieuse de plusieurs bâtiments principaux aménagés sur un même lot.

La grille de la zone 54015Pa en vigueur n'autorise pas de projet d'ensemble. Afin de permettre la construction de la nouvelle école primaire sur le lot 1 475 486, il est donc proposé d'autoriser le projet d'ensemble pour le groupe d'usages P3 *Établissement d'éducation et de formation*.

MODIFICATION PROPOSÉE

Modification à la grille de la zone 54015Pa :

Usages autorisés

- Ajouter – le **projet d'ensemble** sur la ligne de l'usage P3 *Établissement d'éducation et de formation*